

CHARTREUSE



Guide du délégué **2021**



UN PARC NATUREL RÉGIONAL, C'EST QUOI?

Le Parc naturel régional de Chartreuse est un territoire rural et fragile que les habitants et visiteurs s'engagent à protéger et à développer. Le Parc permet de trouver un équilibre entre un développement qui permette d'y vivre au quotidien et la préservation des patrimoines naturels et culturels. Cet engagement est traduit dans la Charte du Parc.

Il n'y a pas de réglementation particulière, contrairement à une réserve ou un Parc national. Le but est de concilier préservation de l'environnement et activités humaines.



SOMMAIRE

Le rôle du délégué	04
Carte d'identité du Parc	05
Le Parc en chiffres	06
Missions et financements	07-09
La charte et ses ambitions	10-12
La gouvernance	13
Le Parc et vous	14-15
Une équipe à votre service	16-18
Vos questions / Nos réponses	19-24



Le délégué, lien indispensable entre le Parc et les collectivités adhérentes.

DÉLÉGUÉ DE VOTRE COLLECTIVITÉ, VOUS AGIREZ POUR L'ENSEMBLE DE LA CHARTREUSE

Pour assurer le lien entre le Parc et votre collectivité, que vous soyez délégué communal, intercommunal, départemental ou régional, **vous jouez un rôle clé.**

Côté Parc, vous siégez au Comité Syndical (et éventuellement au Bureau) et votez les grandes décisions.

Au sein de votre collectivité, vous représentez le Parc et êtes le mieux placé pour transmettre ce que le Parc peut apporter.

MOBILISEZ-VOUS AUTOUR DES PROJETS « PARC »

Le Parc est un outil au service de ses habitants et de son territoire. C'est donc un sujet qui, grâce à votre soutien, doit être abordé dans les assemblées des collectivités adhérentes.

C'est pour cette raison que votre rôle est primordial. Vous détenez les clés pour mobiliser autour des projets. C'est vous qui allez transmettre les questions d'orientations du Parc, qui permettrez et assurerez que les informations soient diffusées aux habitants, aux autres élus et aux conseillers municipaux.





Carte d'identité du Parc

- > **Création** : 6 mai 1995
- > **Renouvellement** : 16 avril 2008
- > **Superficie** : 76 700 hectares
- > **Population** : 50 000 habitants
- > **Président** : Dominique ESCARON, Maire du Sappey-en-Chartreuse





Le Parc en chiffres

57

communes

76 700

hectares

3

sites natura 2000
(charmant som,
Réserve naturelle des
hauts de chartreuse,
herretang)

50 000

habitants

3

villes portes
(Chambéry, Grenoble,
Voiron)

42 500

hectares
de forêt
(dont la moitié en
public)

7

intercommunalités

18 000

hectares
de surface agricole,
dont 3500 en alpages
et
70 % de prairies

7

offices de tourisme
intercommunaux

728 500

nuitées marchandes
et non marchandes

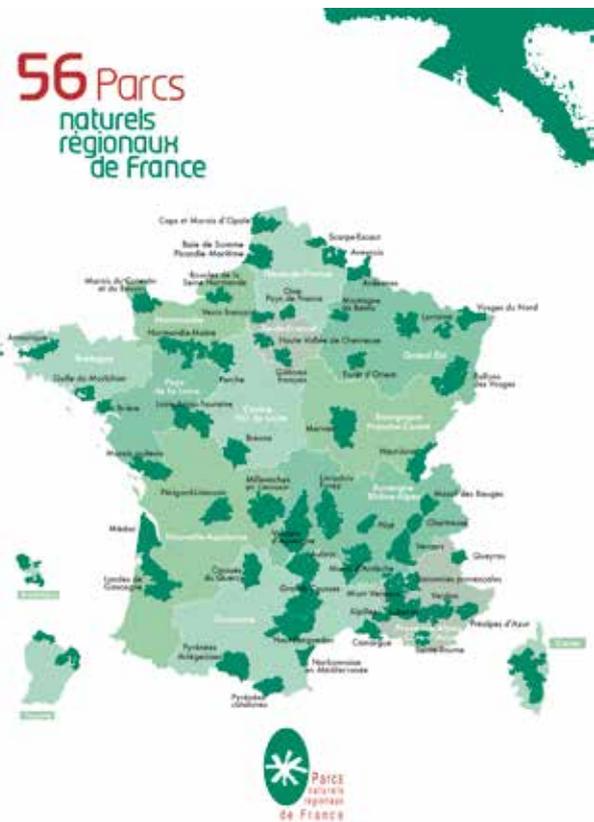


Missions

Les 56 Parcs naturels régionaux en France, ont 5 missions principales à remplir, avec comme enjeu principal, l'harmonie entre l'homme et la nature. Ces orientations sont développées dans leurs chartes pour une durée de 15 ans (loi Biodiversité – 2016).

Les 5 missions du parc sont :

- > Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels
- > Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie
- > Aménager le territoire,
- > Informer et sensibiliser habitants et visiteurs
- > Conduire des actions expérimentales ou innovantes



3 RÔLES CLÉS

EXPERTISE

ACCOMPAGNEMENTS
DE PROJETS

MÉDIATION

Financements

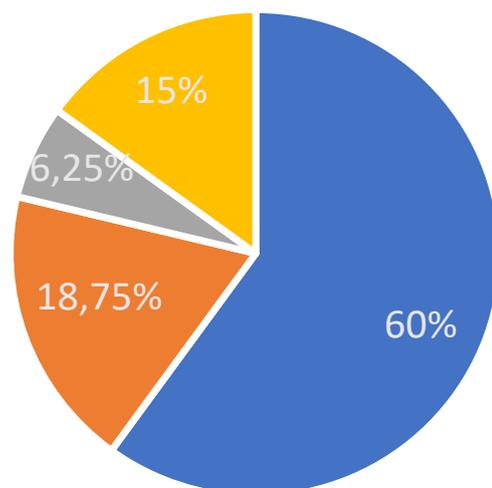
Partenaires

- 1 **Région** Auvergne-Rhône-Alpes,
- 2 **Départements** de l'Isère et de la Savoie,
- 57 **Communes** (41 en Isère et 19 en Savoie),
- 3 **Intercommunalités adhérentes** (Coeur de Chartreuse, Grésivaudan, La Métro)

L'engagement de l'Etat, de la Région et des Départements

Ne disposant pas de fonds propres, le Syndicat Mixte doit ses ressources à ses membres adhérents. Structurellement, la Région assume à elle seule 60% des recettes du Parc. Les Départements de l'Isère et de la Savoie sont présents depuis la création du Parc. Ils assument à eux deux 25% des contributions. L'État quant à lui attribue une dotation annuelle de 100 000 €.

Contributions statutaires



- Région Auvergne Rhône Alpes
- Département de l'Isère
- Département de la Savoie
- Territoire

Le Parc

une structure au service du territoire

Animateur et coordinateur du projet de territoire, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est résolument positionné comme une structure au service du territoire avec :

Une ingénierie

La mise en œuvre de la Charte du Parc implique de disposer d'une équipe aux compétences reconnues, et capable de travailler de manière pluridisciplinaire pour apporter une véritable plus-value territoriale.

Un budget tourné vers l'action

Le budget du Syndicat Mixte retranscrit fidèlement cette volonté en affectant prioritairement ses ressources au soutien des projets du territoire.

"L'analyse du budget du Parc montre une structure qui a su maîtriser ses charges, au profit de l'accompagnement du territoire, qui représente 80 % de son budget, avec une ingénierie au service du territoire, exercée dans le cadre de ses différentes missions". Extrait de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2008-2019, réalisée par le cabinet Inddigo.

Des moyens d'accompagnement des initiatives locales

De plus en plus, la mobilisation des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces actions passe par la mobilisation de procédures multiples.

Ces contrats portés par le Parc permettent d'apporter les financements nécessaires à la réalisation de projets dans de nombreux domaines, au bénéfice des collectivités, entreprises ou associations du territoire.

« Le volume de subventions mobilisées dans le cadre de ces procédures est de l'ordre de 1 à 1,3 million d'euros par an sur le territoire du Parc, soit un total d'environ 15 millions d'euros au cours de la période de la Charte 2008-2019 ». Extrait du bilan de la Charte 2008-2019.

Contrat	Durée en programmation *	Montants en subventions
Contrat Parc	« Permanent »	Fonctionnement : 197 000 €/an Investissement : 600 000 € minimum sur 3 ans
Leader	2014- 2022	1 658 236 €
TEPOS (Territoire énergie positive et croissance verte)	2019-2022	100 000 €
TEP-CV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)	2016-2020	1 300 000 €
Contrat valléen	2015-2020	1 215 000€
Plan Pastoral Territorial	2015-2020	200 000 €
Programme sur la mobilité (PEND'AURA)	2019-2021	125 000 €
PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique)	2016-2021	862 000 € pour le versement des MAEC



LA CHARTE, notre feuille de route jusqu'en 2037 !

Depuis la loi biodiversité de 2016, les chartes des Parcs naturels régionaux sont fixées pour 15 ans. La charte 2022-2037 du Parc de Chartreuse va donc structurer le projet de territoire en définissant ses grandes orientations et ses actions prioritaires. Fruit d'un travail de concertation active mené depuis 2016 avec les acteurs et les habitants, la charte s'organise autour de trois axes : la préservation d'un territoire multifacettes, l'harmonie à établir entre valorisation et protection du territoire, les transitions à opérer pour préparer l'avenir.

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE ?

À l'occasion de la révision de la charte, le périmètre du Parc de Chartreuse propose d'intégrer 17 nouvelles communes, dont 12 communes savoyardes situées pour la plupart dans la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette. Le Parc compterait alors 74 communes (43 en Isère et 31 en Savoie) auxquelles s'ajouteraient 3 villes-portes : Chambéry, Grenoble et Voiron. Il occuperait ainsi une superficie de 865 km² (dont plus de la moitié couverte par la forêt) et compterait environ 160 000 habitants.



AXE 1

UNE CHARTREUSE MULTIFACETTE

Un territoire préalpin qui cultive ses singularités

Stendhal comparait la Chartreuse à une émeraude, une pierre précieuse naturelle dont les facettes, façonnées par l'homme, démultiplient l'éclat. Deux siècles après l'écrivain, nous ne saurions mieux décrire notre territoire dont la variété des paysages et des milieux naturels représente autant de ressources que d'atouts.

Notre environnement est fragile ! Pour conserver un cadre et une qualité de vie, il est plus que jamais nécessaire de veiller à l'impact des activités humaines sans toutefois mettre le territoire du Parc sous cloche!

Le premier axe de la nouvelle charte répond à l'objectif de préserver et valoriser les qualités et les spécificités qui forgent l'identité plurielle à laquelle les habitants comme les touristes sont fortement attachés.

Bien qu'abordés plus spécifiquement dans cet axe, les objectifs de qualité paysagère constituent un fil rouge de la nouvelle charte, en lien avec l'urbanisme et l'architecture ou encore la transition énergétique.

AXE 2

UNE CHARTREUSE EN HARMONIE

Un territoire de solidarités entre l'Homme et la nature

Comme un acrobate sur un fil, le Parc a besoin de détermination et d'audace pour avancer sans perdre l'équilibre. Notre ambition est de faire du Parc un espace où l'Homme prend soin de la nature et la nature prend soin de l'Homme, dans une recherche perpétuelle d'harmonie !

Le deuxième axe de la charte vise donc à gérer les pressions, à trouver l'équilibre entre valorisation et protection. Prendre soin de l'air, de l'eau, de la biodiversité... c'est prendre soin de ses habitants et de leur qualité de vie. Il s'agit aussi de permettre aux habitants d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité. C'est essentiel pour nous aujourd'hui et c'est vital pour les générations futures !

Dans cet objectif, le Parc soutiendra les activités économiques affichant une empreinte environnementale limitée et/ou celles s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire. Une attention collective sera nécessaire afin que l'urbanisation soit économe en foncier et que la fonctionnalité écologique soit garantie.

AXE 3

UNE CHARTREUSE EN TRANSITION

Un territoire fertile pour de nombreuses transitions

Se projeter dans l'avenir et définir les changements à initier dès aujourd'hui, voilà ce que nous avons voulu poser dans le troisième axe consacré aux transitions. Ce sont des défis difficiles, mais nous savons qu'il faut les relever. Cette nécessité d'adaptation se traduit notamment par la volonté d'être un territoire à énergie positive, c'est-à-dire d'arriver à consommer autant d'énergie que nous en produisons.

Il s'agit aussi d'identifier les comportements et besoins de déplacements afin de renforcer les dispositifs en place ou d'expérimenter de nouveaux services qui favorisent une mobilité douce. Le territoire se saisira des opportunités offertes par le numérique, aussi bien en matière d'activités et de services, pour créer de l'emploi, mais aussi du lien social. Enfin, ces différentes dynamiques peuvent être à l'origine de nouvelles manières d'agir...

L'expérimentation et l'innovation sont dans l'ADN du Parc naturel régional de Chartreuse depuis toujours.





Gouvernance

Le Syndicat mixte est la structure juridique qui porte le projet du Parc. Il regroupe les collectivités adhérentes. Il met en œuvre la charte.

Le syndicat mixte ne dispose pas de moyens réglementaires pour mener son action. Il n'édicte aucune loi, ne prélève aucun impôt. Il travaille en partenariat avec les organismes déjà actifs sur le terrain et cherche une plus grande cohérence de l'aménagement du territoire. Il travaille ainsi en étroite concertation avec les intercommunalités présentes sur le territoire.

Présidence et élus référents

Le Président du Parc est Dominique Escaron, Maire de la commune du Sappey-en-Chartreuse, il a été élu le 8 avril 2016.

Par ailleurs, 12 Vice-Présidents assistent le Président dans la mise en œuvre de la charte et en rendent compte au bureau et au comité syndical.

Bureau syndical

Les représentants des collectivités au comité syndical élisent les membres du bureau. Le bureau est composé de 32 membres élus au sein de différents collèges.

Il est renouvelé après chaque renouvellement du comité syndical.

Il suit l'avancement des projets votés dans le cadre du programme d'actions du Parc et individualise, le cas échéant, les dotations votées au budget.

Comité syndical

Le Comité syndical est l'organe délibérant du Parc chargé de gérer les affaires importantes du Parc. Il est composé de 85 membres représentants de la Région, des départements de l'Isère et de la Savoie, des intercommunalités et des communes répartis en collèges.



Etre délégué Parc

C'est contribuer à la vie du massif de Chartreuse !

Devenir délégués du Parc, c'est ...

- Rencontrer et échanger avec des élus des territoires voisins ou d'autres Parcs naturels régionaux, être en réseau, partager mon expérience et découvrir d'autres projets locaux,
- Etre informé et participer aux grands projets du Parc comme la transition énergétique, les mobilités, l'alimentation, la destination Chartreuse, la stratégie forestière...
- Etre accompagné techniquement sur les sujets comme l'urbanisme, le patrimoine, la transition alimentaire, l'éducation au territoire, la biodiversité, la forêt.

En tant que délégué Parc, je m'engage à :

- Prendre part aux décisions lors des 3 comités syndicaux annuels,
- Informer régulièrement le conseil municipal et les habitants de ma commune des actions et projets du Parc,
- Informer les instances du Parc des propositions ou opportunités de mon territoire.



Vous pouvez par exemple :

> **Bénéficier d'un appui technique et de conseils** pour réaliser un projet sur ma commune ou mon intercommunalité

> **Etre ambassadeurs du Parc et promouvoir** : les suivis participatifs, l'alimentation locale dans les cantines, encourager toutes les formes de mobilités et de rénovations énergétiques...

> **Participer aux événements du Parc** : vis ma vie d'agriculteurs, de forestiers, matinées rénovation, conférences, rallye mobilité...

> **Accéder aux ressources du Parc** : contacts utiles, prêts d'expositions, documentation technique et pédagogique...

> **Participer à des voyages d'étude** ou des partenariats internationaux

> **Encourager les écoles** à recevoir une animation du Parc en classe ou à participer aux projets pédagogiques

> **Accueillir un représentant du Parc** lors d'un conseil municipal ou communautaire, au cours du mandat

> **Contribuer aux inventaires** sur les patrimoines naturels, bâtis...

> **Contribuer à l'information des habitants de ma commune sur les actions du Parc** notamment à travers le bulletin municipal ou intercommunal et autres outils de communication

Trombinoscope

DIRECTION



Artur FATELA
Directeur

ADMINISTRATION ET FINANCES



Karine BAILLEUX
Directrice administrative et financière
karine.bailleux@parc-chartreuse.net



Marie Laure VIERA
Gestion du personnel, comptabilité de la
Réserve naturelle
marie-laure.viera@parc-chartreuse.net



Peggy MALLIER
Assistante comptabilité
peggy.mallier@parc-chartreuse.net



Claire ALLEGRET-CADET
Accueil
accueil@parc-chartreuse.net



Martine CLOITRE
Moyens généraux
martine.cloitre@parc-chartreuse.net

AGRICULTURE



Laurent FILLION
Chargé de mission agriculture
laurent.fillion@parc-chartreuse.net



Lise DENAT
Agriculture de proximité - Pastoralisme
lise.denat@parc-chartreuse.net

COMMUNICATION



Marion FRACHISSE
Chargée de mission
communication
marion.frachisse@
parc-chartreuse.net

EDUCATION AU TERRITOIRE



Sylvène GRANDJEAN
Chargée de mission
éducation au territoire
sylvene.grandjean@
parc-chartreuse.net

BIODIVERSITÉ, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGE & Réserve naturelle



Laure BELMONT
Chargée de mission Biodiversité,
aménagement et paysage
laure.belmont@parc-chartreuse.net



Lucie BEDNAREK
Natura 2000 Rivières sauvages
lucie.bednarek@parc-chartreuse.net



Jessica BRUGGEMAN
Chargée de mission Biodiversité
jessica.bruggeman@parc-chartreuse.net



Suzanne FORET
Conservatrice de la Réserve naturelle
suzanne.foret@parc-chartreuse.net



Jérôme BAILLY
garde de la Réserve naturelle
jerome.bailly@parc-chartreuse.net



Patrick GARDET
garde de la Réserve naturelle
patrick.gardet@parc-chartreuse.net

CULTURE ET PATRIMOINE



Emmanuelle VIN
Chargée de mission culture et patrimoine
emmanuelle.vin@parc-chartreuse.net

ECONOMIE



Lorène ABBA
Chargée de mission économie
lorene.abba@parc-chartreuse.net

SIT



Pascal BOGAERT
Système d'information territorial
pascal.bogaert@parc-chartreuse.net

FORET / FILIERE BOIS



Fabien BOURHIS
Chargé de mission forêt filière bois
fabien.bourhis@parc-chartreuse.net



Mathieu GAVEND
Dessertes forestières et appui au SIT
mathieu.gavend@parc-chartreuse.net

TOURISME



Catherine BALESTRA
Chargée de mission tourisme
catherine.balestra@parc-chartreuse.net

TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE



Sophie ROY
Chargée de mission Transition énergétique
sophie.roy@parc-chartreuse.net



Colie GIRARD
Chargée de mission Mobilité
coline.girard@parc-chartreuse.net

POLITIQUES TERRITORIALES



Françoise PONS
Animatrice programme LEADER
francoise.pons@parc-chartreuse.net



Pascale CLOITRE
Suivi de la programmation et programme
LEADER
pascale.cloitre@parc-chartreuse.net



Vos questions, nos réponses

Vous souhaitez réfléchir à la rénovation de l'éclairage public ou à l'extinction nocturne sur votre commune ?

Le Parc est engagé dans une démarche de sensibilisation à la gestion durable de l'éclairage nocturne, via un projet de coopération européen intitulé «Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés». Il peut vous aider dans ces réflexions au sein de votre commune, à travers plusieurs types d'accompagnement. Un guide de préconisations, publié courant février 2021, peut vous aider à vous approprier le sujet de l'éclairage public (il est disponible en téléchargement sur le site internet du Parc). Si vous le souhaitez, le Parc peut vous proposer des formations sur ces thématiques, ou vous mettre en relation avec d'autres communes pratiquant l'extinction nocturne. Il est également possible de financer des actions de sensibilisation à destination du grand public.

Vous souhaitez mieux connaître et promouvoir les productions locales du territoire ?

Le Parc assure la promotion des différentes filières agricoles du territoire par différents canaux de communication : carte interactive et application web qui recense l'ensemble des producteurs fermiers et des points de ventes, soutien ou participation à des événements de promotion grand public, ..

Plus d'infos sur : <https://www.parc-chartreuse.net>

Vous êtes sollicité ou souhaitez développer un projet touristique sur votre commune ?

Le Parc peut vous conseiller pour renforcer l'intégration de ce projet à la destination (filières, clientèles, partenaires, mise en marché ...), sur la cohabitation des usages et sur les financements mobilisables. Selon le dimensionnement du projet un accompagnement plus poussé peut s'envisager, au cas par cas.

Comment accéder aux référentiels réglementaires permettant l'instruction d'un certificat d'urbanisme, permis de construire, aux réseaux secs ?

(Enedis, éclairage public) et humides (eau potable, assainissement collectif et individuel)

Le Parc, à travers son Système d'Information Territorial, s'occupe de mettre à disposition des communes et EPCI les référentiels à jour (cadastre, PLUs, données IGN, Enedis ...), et offre la possibilité aux utilisateurs de gérer leurs propres couches métier (recolements, chemins communaux, éclairage public ...). A travers une interface Full Web, élus et techniciens peuvent se connecter à tout moment à la plateforme collaborative, véritable outil d'aide à la décision.



vos questions, nos réponses

Vous souhaitez aider à vos habitant.e.s à moins prendre leur voiture?

Le Parc déploie depuis 4 ans un dispositif d'autostop organisé, visant à favoriser cette pratique. Des panneaux «Rezo Pouce» sont implantés sur certaines communes du territoire. En parallèle, nous réalisons des animations pour accompagner le changement de comportement lié à notre manière de nous déplacer. Si vous souhaitez réfléchir à des solutions plus locales, le Parc anime un réseau des ambassadeurs de la mobilité «Chartreuse en Mouvement». L'objectif de ce réseau est de favoriser les partages d'expériences entre communes, élu.e.s et collectifs citoyens et de réfléchir à des solutions locales à mettre en place pour favoriser la mobilité plus durable.

Vous voulez soutenir l'agriculture de votre commune et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ?

Le Parc accueille et accompagne les porteurs de projets agricoles en lien avec les services des Chambres d'agriculture, les autres organisations professionnelles et les intercommunalités qui mettent en place pour certaines, des dispositifs d'aides à l'installation.

Votre collectivité est située dans la Réserve naturelle des hauts de Chartreuse et vous avez des projets ?

Le parc vous aide à comprendre les enjeux de ce site et la réglementation afin de mieux les prendre en compte dans votre projet. Gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts plateaux de Chartreuse pour le compte de l'État depuis 2001, le Parc est votre interlocuteur privilégié si vous avez un projet, un besoin ou un doute cet espace classé en Réserve naturelle nationale. N'hésitez pas à contacter directement le personnel de la Réserve naturelle qui pourra vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions. Le Parc vous aiguillera vers les services de l'État compétents et/ou la structure en charge du dossier si nécessaire.



vos questions, nos réponses

Vous souhaitez développer l'éducation à l'environnement et au territoire ?

Que ce soit dans le cadre scolaire ou hors temps scolaire, les enfants et les jeunes de votre commune peuvent participer à un projet pédagogique en lien avec le territoire. Dans le cadre de ces projets, le Parc peut apporter un soutien logistique et financier.

Ces projets pédagogiques sont proposés aux scolaires de la maternelle aux lycées ainsi qu'aux accueils de loisirs, centres sociaux, MJC... du territoire du Parc :

- Les thèmes sont en cohérence avec la charte du Parc naturel régional de Chartreuse,
- Les contenus et les outils pédagogiques sont adaptés aux différents niveaux des classes, ils visent à faire connaître les valeurs écologiques, historiques et culturelles du territoire, à rendre chacun plus responsable vis à vis de son environnement quotidien,

- Les objectifs pédagogiques répondent aux programmes scolaires,
- Les interventions en classe ou sur le terrain peuvent être prises en charge financièrement par le Parc. Il ne vous reste plus qu'à informer l'équipe enseignante de votre commune ou les animateurs du hors temps scolaires afin de les inciter à participer à un projet pédagogique.

Toutes les informations pour participer sont sur le site du Parc :
<https://www.parc-chartreuse.net/agir/sensibilisation-education/projets-pedagogiques-scolaires-et-hors-temps-scolaire/>

Vous avez des vieux arbres fruitiers sur votre commune que vous aimeriez valoriser et préserver ?

Le Parc pilote depuis plusieurs années un projet autour de la redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier. De multiples actions ont été conduites pour valoriser les variétés anciennes : réalisation d'une étude ethno botanique avec recensement de nombreuses variétés de fruits, légumes et vignes; organisation de formations («Faites vos graines», «Taille et greffes»); partenariat avec le Lycée horticole de St Ismier pour la mise en culture de plants fruitiers avec greffage des variétés recensées...



vos questions, nos réponses

Mais c'est quoi LEADER ? A quoi ça sert ?

Chaque commune du Parc peut relayer le programme LEADER, porté par le syndicat mixte, auprès de ses entreprises (TPE/PME) et s'intéresser aussi plus globalement aux fiches actions du LEADER qui permettent de financer d'autres projets (isolation thermique des bâtiments publics, par exemple), sur la base de «1 € de cofinancement public lève 4 € de LEADER» avec un taux d'aide publique global pouvant avoisiner les 80% !

Une animatrice du Parc est dédiée au LEADER et reçoit, accompagne les porteurs de projets que ce soit les collectivités, des privés, des associations, ...

Vous souhaitez valoriser le bois local et les entreprises de la filière bois présentes sur votre commune ?

Le Parc vous accompagne dans vos projets de bâtiment, d'extension, de rénovation afin de faciliter la mise en œuvre de bois local, source d'emplois pour notre territoire. Le Parc est partenaire du Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC) et l'appuie dans l'animation d'un réseau de professionnels et d'entreprises du territoire favorisant l'utilisation des bois d'œuvre issus des forêts de Chartreuse. Il accompagne également les entreprises de votre commune dans leurs projets d'investissement et de développement pour qu'elles répondent au mieux aux besoins locaux. Le Parc propose également une aide financière aux agriculteurs et entrepreneurs dans leur projet de bâtiment d'activité en bois local. Enfin il peut participer à des expérimentations visant à favoriser l'usage des bois d'œuvre feuillus encore peu valorisés en Chartreuse.

Vous voulez conduire des projets culturels ?

Concevez votre projet en concertation avec le Parc pour trouver des partenaires, travailler son contenu, ses objectifs et sa mise en œuvre pour en faire un projet en adéquation avec les valeurs et la charte du Parc.

Le Parc propose un appel à candidature annuel pour repérer et accompagner des projets culturels et de médiation artistique ou patrimoniale sur le territoire. Il propose un aussi appel à projet pour les manifestations grand public.

Et tout simplement rapprochez-vous du service Culture-Patrimoine, à tout moment.



vos questions, nos réponses

Vous connaissez des salariés ou des travailleurs indépendants à la recherche d'un espace de travail partagé ?

Le Parc accompagne les projets d'espace de coworking (privé ou public) en lien avec les partenaires. Il facilite le développement et la mise en relation des usagers et espaces. Le Parc participe au groupe Tiers Lieux mené par l'Alliance Université Grenoble Entreprise.

Vous recherchez un espace pour vos habitants, vos socioprofessionnels ? Il existe un projet sur votre commune ? Le Parc peut vous accompagner.

Vous, ou un habitant avez recueilli un animal sauvage blessé ?

Les centres de sauvegarde de la faune sauvage peuvent vous aider !

Le plus ancien, Le Tichodrome, est situé au sud de Grenoble, au Gua (38), le plus récent, Le Tétras libre, est installé au nord du massif à Montagnole (73). Ils soignent chaque année des milliers d'animaux bénévolement.

Vous pouvez en retour les soutenir pour qu'ils puissent continuer leurs missions, en adhérant à leur structure ou en faisant un don.

Vous souhaitez participer à la gestion durable des forêts de Chartreuse tout en facilitant la cohabitation des usages ?

Le Parc anime une chartre forestière de territoire réunissant tous les acteurs liés à la forêt de Chartreuse. Vos besoins et projets y sont intégrés pour construire des actions répondant aux enjeux forestiers locaux : bois d'œuvre, accueil, usages, biodiversité, sols et eau, changement climatique... Le Parc propose, par exemple, des aides financières destinées aux communes afin de mieux prendre en compte l'eau dans la desserte forestière. Territoire « Sylv'acctes », il aide également les communes à maintenir une gestion forestière de qualité et favorisant la biodiversité. Le Parc met à disposition des communes une bourse foncière et suit les opportunités foncières pour les forêts communales. Le Parc accompagne de nombreux outils pour sensibiliser les habitants et touristes à la gestion forestière. Il peut développer localement des outils dédiés à l'information sur les usages et la forêt.



vos questions, nos réponses

Vous souhaitez soutenir l'économie de proximité

Le Parc a développé un site mobile permettant aux producteurs agricoles, commerces, services, acteurs de l'économie de proximité de se référencer

Cet outil est une façon, de promouvoir notre économie locale et développer les dynamiques de circuits courts.

Vous pouvez également renseigner vos services publics.

Ce site est à diffuser largement à vos professionnels et habitants !

Rendez-vous sur : <http://acheter-en-chartreuse.fr/>

Votre collectivité est située sur une zone Natura 2000 et vous avez des projets ?

Le Parc vous aide à comprendre les enjeux de ces sites et la réglementation afin de mieux les prendre en compte dans votre projet.

Animateur des trois sites isérois du « Marais tourbière de l'Herrétang », du « Charmant Som et gorges du Guiers mort » et des « Hauts de Chartreuse » et en lien avec les sites « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-pays savoyard » et « Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère », le Parc est votre interlocuteur privilégié. Sur les sites gérés par le Parc, l'animateur pourra vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions. Pour les autres sites, le Parc vous aiguillera vers les services de l'État compétents et/ou la structure en charge du dossier.

Vous souhaitez préserver ou mettre en valeur le paysage ?

Le Parc vous apporte des conseils et peut vous aider à monter votre projet !

Le paysage fait partie de notre identité et des patrimoines du Parc. Des objectifs de qualité paysagère ont été définis et leur atteinte demande l'intervention de tous. Protéger des arbres remarquables, supprimer des points noirs paysagers, améliorer l'intégration paysagère d'un projet, entretenir un point de vue, le Parc pourra vous accompagner tout au long de la vie de votre projet (aide à la conception, aspects réglementaires, recherche de partenaires, mise en place).



Comment suivre l'actualité du Parc de Chartreuse ?



Facebook : @parcdechartreuse



La chaîne Youtube du Parc de Chartreuse



www.parc-chartreuse.net



> Inscrivez-vous à la newsletter du Parc en écrivant à accueil@parc-chartreuse.net ou directement sur le site internet www.parc-chartreuse.net

Pour aller plus loin

Consultez la charte du Parc et le projet de charte 2020-2035 sur www.parc-chartreuse.net/chartreuse2035



Parc naturel régional de Chartreuse
Place de la mairie
38 380 Saint-Pierre-de-Chartreuse